

ou à prêter, soit envers le roi d'Angleterre, soit envers le roi de France, de la conduite des missionnaires etc., etc. Mgr de Pontbriand craignait que les missionnaires français ne fissent trop de zèle pour faire passer les Acadiens du côté de la France, et que les Acadiens ne sortissent de la neutralité; l'abbé de l'Isle-Dieu défendait et les Acadiens et leurs missionnaires.

Qui avait raison? — Il est bien difficile de le dire. L'abbé de l'Isle-Dieu pouvait être mieux informé que l'évêque, en ce sens qu'il recevait plus que lui des lettres et des rapports des missionnaires et des gouverneurs et officiers de l'Acadie. D'un autre côté, l'évêque voyait de ses yeux ce qui se passait à Québec et les efforts que ne cessaient de faire les Français pour entraîner les Acadiens à secouer le joug anglais et à repasser sous la domination française. Au milieu de toutes ces difficultés et de ces divergences d'opinion, qu'est-ce que les pauvres habitants de l'Acadie pouvaient bien penser et faire? Et s'ils se sont trompés, qui pourrait aujourd'hui leur en faire un reproche? Quelques citations de lettres pourraient peut-être donner une idée de l'état des esprits et des choses à cette époque, et montrer que les évêques de Pontbriand, Briand et Plessis ont cru que les Acadiens s'étaient attiré, jusqu'à un certain point, par leur ligne de conduite les épouvantables malheurs dont ils furent les victimes.

Le 25 mars 1755, l'abbé de l'Isle-Dieu écrit à Mgr de Pontbriand: «... M. Le Loutre vous a informé, sans doute, Monseigneur, du moins à ce qu'il m'a mandé, de la peine que lui ont donnée, l'année dernière, ses nouveaux habitants réfugiés, non encore établis, pour les engager à prendre des terres et les empêcher de repasser à l'anglais, qui use successivement ou de promesses, ou de menaces, pour les attirer, ou pour les intimider.

« Je ne suis pas étonné que vous n'ayez pas acquiescé au mandement que vous demandait M. Le Loutre sur les deux serments successivement faits par les habitants: le premier à l'anglais pendant qu'ils étaient encore sous son gouvernement, le second à leur légitime souverain, depuis qu'ils sont sur les terres de France (1)...

---

(1) On voit la différence d'expressions: quand il s'agit du roi de France, c'est le légitime souverain; l'autre qui, en réalité, était aussi légitime, s'appelle simplement l'anglais.